



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 182-03-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 182-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 mars 2026 à 18h30 à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. L'objet de l'assemblée concerne le projet de règlement N° 182-03-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Ce projet de règlement a pour but d'établir les règles relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments à usage résidentiel et des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité. Il prévoit notamment qu'un bâtiment doit être maintenu en tout temps en bon état.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou un membre du conseil désigné par celle-ci expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://frelighsburg.ca>. Également, une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal, situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.
4. Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité de Frelighsburg.

DONNE À FRELIGHSBURG, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX

Sergey Golikov
Directeur général
greffier-trésorier